



COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

**RELATIF A LA POURSUITE DU TRAVAIL PARTENARIAL DES
CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN**

NOVEMBRE 2010

Remarque liminaire

Cette demande de subvention est faite par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au nom de son Conseil de développement.

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole, instance participative de l'agglomération, ne dispose pas de la personnalité juridique et la Communauté urbaine met à sa disposition l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement.

Contenu du dossier

Ce dossier contient l'ensemble des éléments nécessaires à l'examen et l'instruction de la demande de subvention par les services de l'Etat à l'exception des éléments financiers relatifs à la répartition des recettes et dépenses. Ces derniers ont vocation à être établis de façon conjointe par les Conseils de développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise sur la base d'un programme de travail 2011 qui sera construit à l'issue du forum des Conseils de développement qui se tiendra le 5 mars prochain.

Pour permettre aux services de la Préfecture de Région d'instruire le dossier, un plan de financement provisoire sera établi sur la base des missions traditionnellement assurées par les Conseils de développement d'agglomération en France. Ce dernier sera susceptible d'évolutions sur la base des thèmes et modalités de travail mis en place par les Conseils de développement de l'espace métropolitain.

Vous trouverez dans ce dossier les éléments suivants :

- ▶ La note de projet relative aux modalités de poursuite du travail partenarial des Conseils de développement de l'espace métropolitain pour l'année 2011 ;

▶ Le courrier de demande de subvention signé par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

▶ Une fiche synthétique contenant les renseignements utiles : direction et personne en charge du dossier, coordonnées du demandeur ;

▶ Les annexes suivantes :

Annexe 1 : Feuille de route du Conseil de développement pour son mandat 2009-2014 : "D'une métropole de projets à un projet métropolitain" (avril 2010)

Annexe 2 : Lettre d'intention co-signée des Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole

Annexe 3 : Procès-verbaux des assemblées plénières du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole du 1^{er} avril et du 22 juin 2010 consacrées au lancement de la démarche partenariale des Conseils de développement de l'espace métropolitain

Annexe 4 : Calendrier des rencontres partenariales organisées en 2009-2010

Annexe 5 : Comptes-rendus des principales rencontres partenariales organisées en 2010

Annexe 6 : Lettres d'information du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole.

Marseille, le

LE PRESIDENT

Monsieur Gilles Barsacq
Secrétaire Général des Affaires Régionales
Préfecture de Région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Bd Paul Peytral
13 006 MARSEILLE

Objet : Travail partenarial des Conseils de développement de l'espace métropolitain :
demande de subvention

Dans le cadre de son mandat 2009-2014, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a choisi de faire l'espace métropolitain la clef de voûte de sa réflexion sur le devenir du territoire.

Tout au long de l'année 2010, les rencontres avec les Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se sont multipliées. Ces échanges ont permis de poser les bases d'un partenariat entre les conseils de développement des Bouches-du-Rhône.

Le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT a été déterminant pour engager cette démarche. Il a permis aux Conseils de développement, dont les budgets sont souvent limités, de financer une mission d'assistance pour les accompagner dans leur réflexion et d'organiser un Forum qui se déroulera le 5 mars 2011 à l'Agora d'Aubagne.

Dans un contexte de réforme des collectivités, les efforts des Conseils de développement en faveur d'une réflexion consensuelle à l'échelle métropolitaine et de la construction d'une métropole de projets paraissent essentiels. Le dialogue engagé doit aujourd'hui se poursuivre et être élargi à d'autres conseils de développement et à d'autres thèmes de travail.

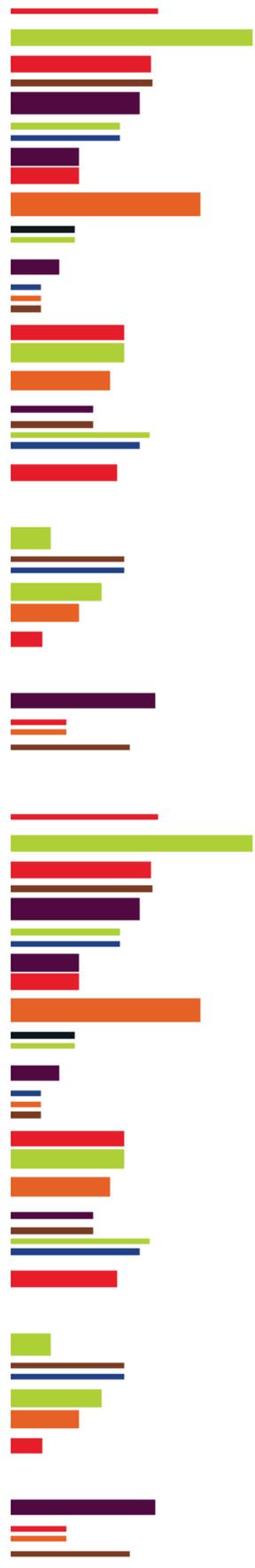
Les Conseils de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est aujourd'hui la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole qui sollicite une subvention de fonctionnement de l'Etat de 75 000 euros au nom de son Conseil de développement et ce, afin de permettre à cette

collaboration de se poursuivre. La subvention obtenue sera directement gérée par le Secrétariat Général du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole et intégralement consacrée au financement d'actions communes tout comme en 2010.

La note de projet ci-annexée, établie par la Présidence du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole, détaille cette proposition et les modalités de travail afférentes.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Régionales, l'assurance de ma considération très distinguée.

Eugène CASELLI



**Note de projet relative à la poursuite d'un travail partenarial des
Conseils de développement de l'espace métropolitain**

Il y a 6 ans déjà, les Conseils de développement de Marseille Provence Métropole, du Pays d'Aix et de GHB¹-Etoile-Gardanne se réunissaient afin d'examiner les problématiques de portée générale et d'intérêt commun concernant la situation et les perspectives d'évolution à court et moyen terme de la région urbaine.

En leur qualité de représentants des acteurs de la société civile, ils avaient rédigé une ambition commune reprise en introduction de chacun des trois projets d'agglomération et travaillé une contribution sur la problématique des déplacements remise aux trois Présidents des intercommunalités concernées ainsi qu'au Préfet, aux Présidents des Conseils Régional et Général et au Délégué de RFF.

Dans ce cadre, ils avaient considéré "que le développement de réseaux structurants et de services performants de transports en commun, à l'échelle de la métropole, constituait un enjeu essentiel pour l'activité économique et la cohésion sociale". Leur travail avait abouti au constat suivant : "L'organisation et le niveau actuel de services des transports collectifs et des services ferroviaires, sur les trois principales lignes de l'aire métropolitaine ne sont pas adaptés aux besoins et restent peu attractifs". La récente création d'un Syndicat Mixte des Transports et la concrétisation du tracé de la LGV PACA conformément à leurs souhaits, confirment tout l'intérêt de ce travail mené en 2003-2005.

Refondé et installé le 21 octobre 2009 par la Communauté urbaine qui entendait en faire un des organes privilégiés de la concertation sur son territoire, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a choisi de faire de la question métropolitaine la clef de voûte de son mandat 2009-2014. Convaincu que son champ de réflexion, au cœur des problématiques d'aménagement du territoire, de développement local et de vie citoyenne lui impose d'élargir sa vision, il a souhaité réengager le dialogue avec les autres conseils de développement de l'espace métropolitain pour

élargir l'analyse de la société civile au-delà du périmètre administratif de l'EPCI auquel il se rattache et porter une vision de long terme à l'échelle du territoire de vie des habitants.

Dans cette perspective, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a rencontré à plusieurs reprises ses homologues du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile afin d'envisager les modalités d'un nouveau partenariat. Plusieurs rencontres ont été organisées en 2010 :

→ 7 mai à Aix-en-Provence :

Prise de contact entre les Bureaux des Conseils de développement du Pays d'Aix et de Marseille Provence Métropole :

- Affirmation du souhait de rédiger une déclaration commune fixant les enjeux et les objectifs d'une démarche commune ;
- Approche d'une réflexion commune au travers du lancement d'une étude partenariale relative au développement d'une approche métropolitaine.

→ 31 mai à Aix-en-Provence :

Approfondissement des relations entre les Conseils du Pays d'Aix et de Marseille Provence Métropole.

→ 22 juin à Marseille :

Assemblée Plénière du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole sur le thème de la métropolisation « Un nécessaire changement d'échelle », avec les interventions de Monsieur Fiore, Président du Conseil de développement du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Monsieur Becker, Président du Conseil de développement du Pays d'Aix.

→ 1^{er} juillet à Marseille :

Réunion des délégations de Bureaux des Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole et signature d'une « Lettre d'intention » commune.

¹ Garlaban Huveaune Sainte Baume

→ 13 septembre à Aubagne :

Rencontre des trois Présidents des Conseils de développement avec Monsieur Belviso, Président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

→ Septembre à Martigues :

Rencontre du Président Boulesteix avec le Comité de Consultation Ouest Etang de Berre.

→ 15 septembre à Marseille :

Rencontre des trois Présidents des Conseils de développement avec Monsieur Caselli, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

2010-2011 : CONFORTER LA DEMARCHE ENGAGEE ET ELARGIR LE PARTENARIAT

A ce jour, le travail partenarial repose sur des rencontres périodiques des Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole.

Ces Conseils ont signé une **Lettre d'intention commune le 1^{er} juillet dernier** qui fonde leur démarche. Celle-ci pointe que « dans un contexte social et économique soumis aux bouleversements liés à la mondialisation, il apparaît de plus en plus nécessaire de réfléchir à la bonne adéquation des échelles de travail et des structures de décision. De nombreux enjeux stratégiques ne peuvent s'appréhender de manière efficace qu'à une échelle appropriée dépassant les découpages administratifs actuels ».

« Les Conseils de développement s'inquiètent de la difficulté à concrétiser des projets à l'échelle métropolitaine et à améliorer le fonctionnement de l'espace métropolitain. Ils expriment leurs inquiétudes devant un pouvoir encore trop morcelé pour être efficace. Il est indispensable de mettre en commun, dès à présent, une gouvernance à l'échelle des grands dossiers qui mutualise les outils d'observation, d'études, de programmation voire de Maîtrise d'Ouvrage. Celle-ci ne pourra se

construire qu'à partir d'une volonté politique partagée dans la conduite de projets d'intérêt métropolitain. Les Conseils de développement souhaitent que l'éventuelle évolution institutionnelle de l'aire métropolitaine respecte ce principe, ne soit pas imposée, mais partagée ». Une fois rencontrés chacun des trois Présidents d'intercommunalités, pour échanger sur leur démarche partenariale les Présidents de Conseils de développement projettent d'organiser une Conférence de presse pour communiquer sur ce processus et ses objectifs.

Cette démarche a bénéficié en 2010 d'un soutien financier de l'Etat de 75 000 euros au titre du FNADT qui a permis la mise en place d'actions communes.

Ainsi, ont été créés le 5 octobre 2010, **trois groupes de travail partagés** sur des thématiques considérées comme prioritaires à l'échelle de l'espace métropolitain :

- Les Cultures ;
- Innovation et Emploi ;
- Les Déplacements ;

Chacun de ces groupes est présidé par un Président de Conseil de développement et composé de représentants de chacun des trois Conseils parties prenantes de la démarche. Les rencontres se tiennent une fois par mois et le lieu de réunion est alternativement Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille.

Parallèlement, les Conseils de développement ont lancé une consultation pour la réalisation d'**une mission d'assistance** à leur travail partenarial. Actuellement en cours de notification, cette mission permettra aux Conseils dès la fin du mois de novembre 2010 de travailler en lien avec un groupement de consultants au diagnostic des forces et faiblesses du territoire métropolitain et à l'identification des enjeux et projets dont la mise en œuvre efficace relève d'une échelle métropolitaine.

Les groupes de travail tout comme la mission d'assistance au travail partenarial viendront alimenter un **Forum des Conseils de développement** qui se tiendra le 5 mars 2011 à l'Agora d'Aubagne. Ce

grand évènement permettra aux Conseils de développement de communiquer sur leur démarche partenariale et sera l'occasion d'une première restitution du travail des groupes thématiques.

Construire une vision commune autour de problématiques partagées nécessite la mise en place d'objectifs, d'un programme et de méthodes de travail concertés. C'est désormais chose faite entre les trois Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole. Pour autant et afin de refléter la réalité du territoire métropolitain, ces Conseils entendent **élargir le partenariat à de nouveaux territoires mais aussi à de nouvelles problématiques de l'espace métropolitain.**

Si tous les territoires qui composent l'espace métropolitain ne disposent pas aujourd'hui d'un Conseil de développement, des contacts ont d'ores et déjà été établis avec le Comité de Consultation récemment mis en place par le Syndicat mixte de l'Ouest Etang de Berre ainsi qu'avec le Conseil de développement du Pays d'Arles. La possibilité d'associer le territoire de Manosque ou celui de Toulon devra également être étudiée au vu du rôle de ces derniers dans la dynamique de l'espace métropolitain. Si ces territoires choisissent de s'associer à la démarche, ils seront invités aux rencontres des délégations de Bureaux ainsi qu'à désigner des représentants au sein de chacun des groupe de travail partagés.

Pour concrétiser cette ambition, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole propose les pistes suivantes qui seront soumises à l'agrément des autres Conseils de développement :

- ▶ La poursuite des rencontres des groupes de travail partagés ;
- ▶ La mise en place de nouveaux groupes de travail autour de sujets d'échelle métropolitaine (Enseignement Supérieur et Recherche, question portuaire, ...) ;
- ▶ La création d'une expertise commune et transversale basée sur le respect mutuel et la connaissance des identités de chacun des territoires, des pratiques locales, de la solidarité, de l'ouverture et du dialogue au service de la métropole et ses habitants ;

- ▶ La construction d'outils de travail partagés qui se révéleront indispensables pour faire travailler ensemble les membres des conseils de développement (plus de 300 participants potentiels) ;
- ▶ La construction d'outils d'information et de communication qui seront nécessaires pour valoriser les travaux auprès des acteurs locaux, des décideurs et des citoyens ;
- ▶ La signature par les Conseils de développement de l'espace métropolitain d'une Charte de coopération qui permettra de poser les bases d'une réflexion selon les principes communs ci-dessus énoncés.

CALENDRIER DE TRAVAIL ET PILOTAGE DU DISPOSITIF

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole continuera d'assurer la coordination administrative de ce travail transversal avec les autres Conseils de développement des Bouches-du-Rhône et sollicite donc comme l'année précédente, une subvention de fonctionnement de l'Etat qui sera intégralement mise au service d'une réflexion collective et de sa diffusion.

Ce travail a vocation à s'organiser tout au long de l'année 2011 au rythme d'environ une rencontre par mois.

Le suivi de ces travaux sera assuré de façon partenariale par un Comité de pilotage composé des délégations de Bureaux des différents Conseils de développement. Il permettra une meilleure diffusion des remarques, éclairages et propositions conjointement élaborées. La composition et la fréquence des rencontres de ce Comité seront définies de façon collégiale par les Conseils de développement parties prenantes de la démarche.

Plan de financement prévisionnel

Il s'agit d'une version provisoire du plan de financement établie afin de permettre aux services de la Préfecture de Région d'instruire le dossier. Ce document a été mis en place sur la base de l'utilisation de la subvention obtenue au titre de l'année 2010 et des missions traditionnellement assurées par les Conseils de développement d'agglomération en France.

Ce dernier sera susceptible d'évolutions sur la base des thèmes et modalités de travail mis en place par les Conseils de développement de l'espace métropolitain de façon collaborative.

DEPENSES	MONTANT en EUROS	RECETTES	MONTANT en EUROS
60 - Achats - Achats d'études et de prestations de services - Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie) - Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures administratives - Autres fournitures	45 000	70- Ventes de produits finis, prestations de services - Marchandises - Prestations de services - Produits des activités annexes 74- Subventions d'exploitation -Etat - Régions - Départements -Marseille Provence Métropole - Communes - Organismes sociaux (à détailler) - Fonds européens - CNASEA (emplois aidés) - Autres (précisez)	75 000
61 - Services extérieurs - Sous-traitance générale - Locations mobilières et immobilières - Entretien et réparation - Assurances - Documentation - Divers			20000
62 - Autres services extérieurs - Rémunérations intermédiaires et honoraires - Publicité, publications - Déplacements, missions et réceptions - Frais postaux et de télécommunication - Services bancaires - Divers	30 000		
	20 000	75 - Autres produits de gestion courante - Cotisations - Autres 76 - Produits financiers 77 - Produits exceptionnels - Sur opérations de gestion - Sur exercices antérieurs 78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes - Impôts et taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel - Rémunérations du personnel - Charges sociales - Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante 67 - Charges exceptionnelles 68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements			
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	95 000	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	95 000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Mise à disposition gratuite des biens et prestations - Personnels bénévoles		87 - Contributions volontaires en nature - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature TOTAL DES PRODUITS	95 000
TOTAL DES CHARGES.	95 000		

Fiche synthétique : Renseignements utiles

► Identification du représentant légal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Eugène Caselli
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

► Identification de la Direction et de la personne chargées du dossier :

Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales
Secrétariat Général du Conseil de développement
Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
Tel : 04 95 09 50 41

Le responsable du dossier au sein de la Direction

Nom : CONESSA Prénom : Cindy
Fonction: Responsable de mission Stratégie et Conseil de développement
Tel : 04 95 09 50 56
Courriel : cindy.conessa@marseille-provence.fr

► Compte bancaire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

Nom du titulaire du compte : Recette des Finances Mars Municipale
Banque : Banque de France
Domiciliation : Banque de France Marseille

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30001	00512	C130 0000000	02

BANQUE DE FRANCE
RC PARIS B.57210189J
Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE: RECETTE DES FINANCES MARS MUNICIPALE
DOMICILIATION: BDF MARSEILLE

Identification nationale (RIB)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00512	C130 0000000	02

Identification internationale

IBAN : FR42 3000 1005 1200 0010 5001 849
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, CASELLI Eugène
Président et représentant légal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

- Déclare que l'EPCI demande cette subvention au nom de son Conseil de développement, ce dernier ne disposant pas de la personnalité juridique ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- Demande une subvention de 75 000 euros au titre de l'année 2011 ;
- Précise que cette subvention servira exclusivement au financement d'actions et d'études conjointement décidées par les Conseils de développement de l'espace métropolitain;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dont les coordonnées bancaires figurent ci-dessous et le Relevé d'Identité Bancaire ci-après.

Fait, à Marseille, le
Signature :

Eugène CASELLI